

# Conclusions motivées du Commissaire Enquêteur relatif à l'Enquête parcellaire

Relative à l'expropriation d'une maison individuelle exposée à un risque minier  
menaçant gravement la sécurité des personnes  
au lieu-dit Le Villaret sur la commune de SUSVILLE

---

Comme je l'ai exposé de façon détaillée dans mon rapport ci-joint relatif à l'enquête parcellaire, complété par mon rapport afférent à l'enquête de DUP, la présente enquête parcellaire concerne l'expropriation d'une parcelle contenant une maison d'habitation au lieu-dit Le Villaret, sur la commune de Susville (Isère). Cette maison est soumise à un risque d'effondrement qualifié de fort par l'expertise, du fait d'un aléa minier : sous la maison, à une profondeur de 15 à 30m existent plusieurs galeries qui ne sont pas comblées.

Compte tenu des éléments d'appréciation suivants, tels qu'ils sont exposés dans mon rapport :

- caractère complet, tel que j'ai pu le constater, du dossier mis à disposition ;
- absence de toute contestation écrite ni même verbale, portant sur l'identité des propriétaires concernés, sur l'exactitude des emprises prévues et sur la conformité des états parcellaires produits ;
- accessoirement, indications verbales des propriétaires avec qui je me suis entretenu, se déclarant favorables à une négociation amiable avec l'expropriant ;
- compte - tenu de ce qu'il ne m'appartient pas d'apprécier le caractère suffisant des sommes proposées;

sous réserve que soit déclarée d'utilité publique l'opération dont il s'agit

j'émet un avis favorable à ce que soient pris les arrêtés de cessibilité nécessaires.